

Ordonnance

concernant l'exécution dans l'administration militaire et dans l'armée de la législation sur la protection de l'environnement et le traitement des marchandises dangereuses

Abrogation du 27 mai 1999

Le Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports arrête:

Article unique

L'ordonnance du 1^{er} juin 1992 concernant l'exécution dans l'administration militaire et dans l'armée de la législation sur la protection de l'environnement et le traitement des marchandises dangereuses¹ est abrogée avec effet le 1^{er} juin 1999.

27 mai 1999

Département fédéral de la défense,
de la protection de la population et des sports:

Ogi

¹ RO 1992 1271